

Rapport des curateurs dans les faillites au 31 décembre 2015 :

Rapport numéro 2

No 593/14	No 679 / 14	No 611/14
Espirito Santo International SA	RIO FORTE Investments SA	Espirito Santo Control SA
(«ESI »)	(«RFI »)	(«ESC »)
Jugement no 1124/2014 du 27 octobre 2014	Jugement no 1382 / 2014 du 8 décembre 2014	Jugement no 1154/2014 du 5 novembre 2014
Curateurs: Me Alain RUKAVINA M. Paul LAPLUME	Curateurs: Me Alain RUKAVINA M. Paul LAPLUME	Curateur: Me Alain RUKAVINA

Juge-commissaire : Madame Karin GUILLAUME

Le présent rapport a pour objectif de présenter des informations sur l'évolution et la situation des sociétés en faillite. Ces informations ont un caractère général.

Pour des raisons dues à des litiges potentiels ou en cours, les curateurs sont dans l'impossibilité de communiquer sur l'ensemble des aspects des faillites.

Les curateurs ont apporté les soins nécessaires à la collecte et au traitement des informations données. Ils ne peuvent cependant en garantir ni l'exhaustivité, ni l'exactitude.

Les informations communiquées reflètent la connaissance des curateurs sur les sociétés en faillite au moment de la rédaction de ce rapport. Cette connaissance est susceptible d'évoluer et avec elle, les informations à communiquer par les curateurs. Dans une telle éventualité, les curateurs ne procéderont pas à une mise à jour systématique et immédiate de leur communication, mais l'incluront dans le rapport suivant qui sera publié sur ce site.

Le prochain rapport sera publié lorsque la situation des sociétés en faillite le justifiera.

La présente communication est faite sous toutes réserves et sans préjudice quant aux droits des curateurs, qui déclinent notamment toute responsabilité pour l'utilisation ou la non-utilisation que des personnes tierces feront des informations communiquées.

Le présent rapport fait suite au rapport des curateurs au 1er septembre 2015 publié sur le site internet des faillites (« rapport 1 »)

1. Eléments communs à plusieurs faillites

Les trois sociétés en faillite faisant partie du même groupe, le groupe Espirito Santo («GES»), un certain nombre d'éléments de ce rapport sont communs aux trois faillites.

Les curateurs ont établi un site internet www.espiritosantoinsovencies.lu qui sert à diffuser des informations générales sur les faillites. Les personnes intéressées sont invitées à consulter régulièrement ce site et notamment la rubrique « Information ».

1.1. Objectif du travail des curateurs

Le travail des curateurs, effectué sous la surveillance du Tribunal de commerce de Luxembourg, a pour finalité la récupération des actifs des sociétés en faillite et leur distribution aux créanciers reconnus.

1.2. Structure du GES

Le GES comporte un nombre important de sociétés ; plus de 500 ont été identifiées.

ESC, ESI et RFI figuraient comme sociétés faitières avec des participations en Europe, en Amérique du Nord, en Amérique du Sud et en Afrique.

Les curateurs œuvrent à la connaissance de la structure et à la stabilisation des sociétés concernées.

Le manque de documents et de données, les interventions de tiers, notamment par l'exercice d'un prétendu droit de rétention, par des saisies pénales et autres blocages, compliquent sérieusement le travail des curateurs.

1.3. Relations avec les autres entités du groupe Espirito Santo ayant fait l'objet de procédures collectives

Les curateurs ont des contacts avec les curateurs et liquidateurs des autres sociétés du GES avec l'objectif d'identifier les pistes de coopération et les risques de conflits d'intérêts. Ils ont noté que les sociétés du GES avaient effectué de nombreuses opérations intra-groupes, générant des créances réciproques, des garanties et des gages, qui doivent être analysées en détail quant à leur existence, leur validité et leurs effets suite au prononcé des faillites.

1.3.1. ES Financière S.A. (« ESFIL »)

ESFIL a bénéficié pendant la période suspecte de nantissements d'actions dans certaines sociétés du GES, suite à des contrats de crédit portant sur un montant de € 1.550.000.000. Par assignation du 9 octobre 2015, ESFIL représentée par son curateur Me Laurence JACQUES a engagé, au Luxembourg, une action en responsabilité civile - sur base

contractuelle, subsidiairement délictuelle - à l'encontre des emprunteurs ESI (en faillite), ES Industrial SA, ES Services SA, ES Property SA et contre le commissaire aux comptes pour obtenir condamnation du montant de € 1.550.000.000.

1.3.2. Banque Privée Espirito Santo en Suisse (BPES)

Comme indiqué dans le rapport 1, le liquidateur de BPES fait valoir des blocages sur des actifs déposés en compte. Le séquestre pénal du Procureur fédéral du canton de Lausanne effectué en date du 27 août 2014, concerne non seulement les sommes détenues en compte, mais l'ensemble des actifs déposés auprès de BPES par les sociétés en faillite.

A la demande du liquidateur de BPES, les curateurs ont refixé la date de remise des déclarations de créances au 30 juin 2016. Ce délai a pour objectif de permettre de trouver des solutions communes pour les déclarations de créance des clients de BPES.

1.3.3. ES Irmaos SGPS SA (ES IRMAOS)

En date du 2 décembre 2015, les curateurs de ESI ont fait déposer devant le tribunal à Lisbonne une opposition à la demande en résolution judiciaire du liquidateur de ES IRMAOS introduite le 3 septembre 2015.

1.4. Relations avec les Parquets et la police judiciaire

1.4.1. Au Portugal

Les curateurs continuent leurs interventions auprès du Procureur portugais et la justice portugaise, afin de permettre une réalisation des actifs actuellement saisis au Portugal.

1.4.2. En Suisse

Les curateurs sont en contact régulier avec le Procureur fédéral du canton de Lausanne et le liquidateur de BPES afin de récupérer les fichiers et documents nécessaires aux sociétés du GES pour remplir leurs obligations fiscales et comptables.

Par ailleurs les curateurs œuvrent à mettre en place une solution en relation avec les exigences de la loi luxembourgeoise du 28 juillet 2014 relative à l'immobilisation des actions et parts au porteur.

1.5. Politique d'information

Des demandes de constitution d'un comité de créanciers et de représentants des obligataires ont été soumises.

Afin de répondre à des demandes d'information légitimes, tout en évitant de privilégier certains acteurs, les curateurs proposent de continuer leur politique de communication au public par le site internet des faillites.

Le rapport 1, daté du 10 septembre 2015, a été publié sur le site internet des faillites. Le présent rapport couvre la période jusqu'au 31 décembre 2015.

Les curateurs estiment qu'une telle démarche, accessible à l'ensemble des acteurs, est préférable à une communication réservée aux quelques personnes membres d'un éventuel comité des créanciers et garantit d'un traitement égalitaire des créanciers.

Ils continueront à publier à intervalles réguliers des informations sur la situation des faillites.

1.6. Investigations

Les curateurs continuent leurs investigations concernant les opérations susceptibles d'avoir eu une influence significative sur la situation financière du GES et des sociétés en faillite, celles pouvant être remises en question et/ou celles qui sont susceptibles d'engager la responsabilité de leurs acteurs.

2. Espirito Santo International SA

2.1. Réalisation des actifs

2.1.1. Avoirs en banque

Au 31 décembre 2015, les avoirs en banque s'élèvent à € 122.760.772,45. Ce montant contient cependant des fonds détenus à titre conservatoire à hauteur de € 120.654.321,66. Ces fonds concernent des récupérations par la société en faillite sur lesquelles des tiers sont susceptibles d'invoquer des droits.

2.1.2. Participations

De nombreux titres (actions, etc.) déposés auprès de banques suisses et portugaises continuent à faire l'objet d'un blocage ou d'une saisie par les autorités pénales. Par ailleurs des entités tierces réclament un droit sur certains actifs.

Les curateurs œuvrent à la réalisation des participations, soit par cession, soit par liquidation.

2.1.3. Immeubles situés aux Etats-Unis d'Amérique

Le processus de vente d'immeubles situés aux Etats-Unis d'Amérique est partiellement achevé. La répartition finale du prix de vente entre plusieurs sociétés du GES devra être déterminée. Des fonds ont été récupérés par la société en faillite.

2.1.4. Sociétés off-shore

Les actifs de deux sociétés off-shore ont été récupérés à titre conservatoire par la société en faillite. Les sociétés ont été liquidées, respectivement sont en phase de liquidation.

2.1.5. Autres sociétés du GES

La société en faillite a pu récupérer partiellement des créances sur d'autres sociétés du GES.

2.1.6. Ventes futures

Dans la mesure du possible, les ventes futures seront annoncées sur le site internet de la faillite.

2.1.7. Récupérations prévisibles

Les informations actuellement disponibles aux curateurs ne permettent pas de faire une estimation, ni des récupérations totales, ni des récupérations revenant à la société en faillite.

2.2. Le passif de la faillite.

Au 31 décembre 2015, environ 1.000 déclarations de créance ont été déposées. Le montant total des déclarations déposées s'élève à plus de € 4 milliards.

Pour l'instant, la date limite pour le dépôt des déclarations de créances a été fixée au 30 juin 2016.

La saisie informatique des déclarations de créance reçues et leur vérification administrative est en cours. Par la suite – et dans la mesure du possible – les déclarants seront individuellement invités de compléter leur dossier. Les dossiers complétés seront soumis à une revue finale. Les curateurs proposent de procéder ensuite par des vérifications des créances de manière échelonnée.

2.3. Recettes et dépenses

Depuis la date de jugement de la faillite et jusqu'au 31 décembre 2015, les curateurs ont enregistré les flux suivants :

Recettes : € 123.089.107,46

Dépenses : € 328.335,01 qui se répartissent comme suit :

• honoraires curateurs	€ 252.394,75
• honoraires avocats	€ 17.948,50
• autres honoraires	€ 36.919,01
• frais d'administration et divers	€ 19.327,87
• frais bancaires	€ 1.744,88

Il s'agit de flux effectifs, sans proratisation (cut-off) et sans mise en place de provisions.

Des répartitions de dépenses entre ESI et RFI restent en suspens.

3. Rio Forte Investments SA

3.1. Réalisation des actifs

3.1.1. Avoirs en banque

Au 31 décembre 2015, les avoirs en banque s'élèvent à € 109.896.101,57. Les curateurs n'ont pas identifié de fonds détenus à titre conservatoire.

3.1.2. Participations

De nombreux titres (actions, etc.) déposés auprès de banques suisses et portugaises continuent à faire l'objet d'un blocage ou d'une saisie par les autorités pénales. Par ailleurs des entités tierces réclament un droit sur certains actifs.

Les curateurs œuvrent à la réalisation des participations, soit par cession, soit par liquidation.

3.1.3. Saisie de la quasi-intégralité des avoirs situés au Portugal par les autorités portugaises

Les curateurs ont introduit des recours et restent en contacts avec les autorités portugaises afin de débloquent la situation et de permettre une réalisation des actifs actuellement saisis au Portugal.

3.1.4. ES Property SGPS et fonds immobiliers liés FIMES I et FIMES II

Le processus de vente de ces participations reste bloqué.

3.1.5. Herdade da Comporta

Le processus de vente de cette participation reste bloqué.

3.1.6. Ventes futures

Dans la mesure du possible, les ventes futures seront annoncées sur le site internet de la faillite.

3.1.7. Récupérations prévisibles

Les informations actuellement disponibles aux curateurs ne permettent pas de faire une estimation, ni des récupérations totales, ni des récupérations revenant à la société en faillite.

3.2. Le passif de la faillite.

Au 31 décembre 2015, plus de 1.250 déclarations de créance ont été déposées. Le montant total des déclarations déposées s'élève à plus de € 2,8 milliards.

Pour l'instant, la date limite pour le dépôt des déclarations de créances a été fixée au 30 juin 2016.

La saisie informatique des déclarations de créance reçues et leur vérification administrative est en cours. Par la suite – et dans la mesure du possible – les déclarants seront individuellement invités de compléter leur dossier. Les dossiers complétés seront soumis à une revue finale. Les curateurs proposent ensuite de procéder par des vérifications des créances de manière échelonnée.

3.3. Recettes et dépenses

Depuis la date de jugement de la faillite et jusqu'au 31 décembre 2015, les curateurs ont enregistré les flux suivants :

Recettes : € 112.507.011,28

Dépenses : € 2.610.909,71 qui se répartissent comme suit :

• honoraires curateurs	€ 1.569.527,92
• honoraires prestataires	€ 422.499,83
• honoraires avocats	€ 132.858,31
• autres honoraires	€ 72.121,95
• assurance	€ 189.280,00
• frais informatique	€ 26.411,88
• frais d'administration et divers	€ 15.358,71

• frais de voyages	€	17.422,09
• frais bancaires	€	555,19
• impôts	€	7.803,00
• décompte frais de gestion contrôlée	€	157.070,83

Il s'agit de flux effectifs, sans proratisation (cut-off) et sans mise en place de provisions.

Des répartitions de dépenses entre ESI et RFI restent en suspens.

4. Espirito Santo Control SA

Cette faillite ne dispose pas d'avoirs liquides.

Les informations actuellement disponibles aux curateurs ne permettent pas de faire une estimation, ni des récupérations totales, ni des récupérations revenant à la société en faillite.

Au 31 décembre 2015, 7¹ déclarations de créance ont été déposées. Le montant total des déclarations déposées à titre chirographaire s'élève à environ € 70 millions.

Luxembourg, le 19 janvier 2016

Les curateurs

¹ 8 déclarations avaient été remises dont 1 a été retirée